



**GUIDE DES OUTILS
POUR RENDRE UN CONTENU ACCESSIBLE**

Version du 20 juillet 2012

Ce document est disponible sur le site Web
du secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse
<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/standards-sur-laccessibilite-du-web>

Guide des outils pour rendre un contenu accessible

Produit sous la coordination de M. Yves Hudon, responsable de l'élaboration des standards sur l'accessibilité du Web, le présent guide a été soumis pour commentaires aux membres du comité interministériel de normalisation sur l'accessibilité. Ce comité est composé des 13 ministères et des 7 organismes suivants :

- Ministères : Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire ; Conseil exécutif ; Développement économique, Innovation et Exportation ; Éducation, Loisir et Sport ; Emploi et Solidarité sociale ; Famille et Aînés ; Justice ; Ressources naturelles et Faune ; Santé et Services sociaux ; Relations internationales ; Revenu ; Transports ; Travail ;
- Organismes : Bibliothèque et Archives nationales du Québec ; Centre de services partagés du Québec ; Institut de la statistique du Québec ; Office des personnes handicapées du Québec ; Régie des rentes du Québec ; Secrétariat du Conseil du trésor ; Services Québec.

Remerciements

Le ministère des Services gouvernementaux tient à remercier l'Office des personnes handicapées du Québec qui, en vertu d'une entente qu'il a conclue avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille, a rendu possible la contribution de M. Jean-Marie D'Amour à la rédaction de ce guide.

Autorisation

L'utilisation en totalité ou en partie du contenu de ce guide est autorisée à la condition de mentionner la source.

But du guide

La contribution des auteurs de contenus est essentielle à l'atteinte de l'objectif d'accessibilité du Web. Ce guide vise à aider ces derniers, ainsi que tout autre artisan du Web concerné, à choisir des outils appropriés pour satisfaire aux exigences décrites dans les standards suivants¹ :

- le *Standard sur l'accessibilité d'un site Web* (SGQRI 001);
- le *Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable* (SGQRI 002);
- le *Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web* (SGQRI 003).

¹ Ces documents sont disponibles sur le site Web du secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse <http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informatiionnelles/standards-sur-laccessibilite-du-web>.

Au regard des standards, quel outil fait quoi?

La réponse à cette question varie quelque peu selon le type de contenu à produire².

Pour un document converti à partir d'un traitement de texte, c'est la présence ou non de tableaux de données qui est le facteur le plus significatif dans l'évaluation de l'ampleur du travail à réaliser. La présence de tableaux simples exige un peu plus de travail après la conversion en PDF. Toutefois, la présence de tableaux complexes avec cellules fusionnées ou comportant plus d'une ligne ou plus d'une colonne d'en-têtes demande un travail de mise en accessibilité beaucoup plus important après la conversion.

De façon générale, dans Microsoft Office 2007, 2010 ou OpenOffice 3.2 (ou l'une des versions suivantes), 70 % du travail de mise en accessibilité peut être fait. Le reste doit être réalisé dans le progiciel Acrobat Pro.

Dans Microsoft Office 2002 ou 2003, il est aussi possible d'effectuer les mêmes 70 % du travail de mise en accessibilité. Lors de la conversion de cette version en format PDF, c'est par contre moins de la moitié de ce pourcentage, à savoir 30 % du travail, qui est maintenu. Cette situation oblige donc à refaire, cette fois-ci dans Acrobat Pro, une bonne partie de ce qui avait déjà été effectué.

Enfin, notons qu'il est beaucoup plus facile de modifier un document dans Microsoft Office que dans Acrobat Pro.

Il est cependant possible d'utiliser Microsoft Office 2002 ou 2003 pour préparer un document satisfaisant aux exigences d'accessibilité et de le convertir en PDF après un passage dans Microsoft Office 2007 ou 2010. Ce document résultant bénéficiera du même niveau d'accessibilité que s'il avait été entièrement conçu dans Microsoft Office 2007 ou 2010.

Autre fait à noter, à partir d'Office 2010, Microsoft intègre un vérificateur d'accessibilité qui permet d'effectuer un contrôle de la qualité préalablement à la conversion en PDF, ce qui peut réduire le travail de correction à effectuer dans Acrobat Pro.

Un document qu'on prépare dans OpenOffice, en appliquant les exigences en matière d'accessibilité, peut être exporté en PDF en assurant de 60 % à 70 % du travail de mise en accessibilité, qu'il faudra alors compléter dans Acrobat Pro. Étant donné les problèmes de conversion qui existent entre les formats d'OpenOffice et de Microsoft Office, particulièrement lorsque la mise en page est relativement complexe, il est déconseillé d'utiliser OpenOffice pour convertir en PDF un document qui a été préparé dans Microsoft Office.

Pour produire un document PDF à l'aide d'un progiciel de présentation assistée par ordinateur (PAO), le progiciel Adobe InDesign est le meilleur choix pour l'instant. Il permet en effet de réaliser, par l'utilisation rigoureuse des styles, une partie du travail d'accessibilité avant la conversion en PDF. Le reste de la mise en accessibilité doit être

² Cette réponse varie aussi selon l'évolution des outils. Vus les changements technologiques continuels, ce guide appellera des mises à jour au fil du temps.

réalisé avec Acrobat Pro. C'est, par exemple, le cas de la plupart des formulaires en format PDF.

Dans tous les cas de figure, Acrobat Pro version 9 ou plus joue un rôle essentiel pour la mise en accessibilité des documents PDF.

Insistons enfin sur le fait que tout travail de mise en accessibilité d'un document PDF doit être vérifié avec un lecteur d'écran, par exemple JAWS ou Non Visual Desktop Access (NVDA).

En résumé, la configuration optimale pour le poste informatique d'une personne chargée de la mise en accessibilité de documents PDF devrait inclure Office 2010 ou OpenOffice 3.2 ou plus (selon l'environnement de travail), Acrobat 9 Pro ou plus et NVDA 2012.2 ou JAWS 12 ou l'une des versions subséquentes de l'un de ces progiciels.

Autres considérations

Sans avoir à mettre à niveau tout son parc informatique, une organisation peut envisager la possibilité d'équiper temporairement un poste autonome pour bénéficier des avantages de la conversion en PDF offerts par Microsoft Office 2007 ou 2010.

Mentionnons en terminant que la mise en accessibilité d'un document PDF peut être confiée à un fournisseur externe qualifié. Cette façon de procéder est courante dans plusieurs organisations pour des travaux d'envergure en graphisme. Elle doit s'accompagner d'une vérification fonctionnelle avec un lecteur d'écran, que cette dernière soit effectuée par le même fournisseur externe ou qu'elle soit accomplie à l'interne comme contrôle de la qualité du travail effectué par le fournisseur.